

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 92 (1966)
Heft: 6

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
dte l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Groscurin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

| | | |
|--------------------------|-----------------|-------------------|
| 1 an | Suisse Fr. 40.— | Etranger Fr. 44.— |
| Sociétaires | » » 33.— | |
| Prix du numéro | » » 2.— | » » 2.50 |

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5773, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

ANNONCES

| | |
|---------------------|-----------|
| Tarif des annonces: | |
| 1/1 page | Fr. 385.— |
| 1/2 » | » 200.— |
| 1/4 » | » 102.— |
| 1/8 » | » 52.— |

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour l'Ecole secondaire régionale à Colombier (Neuchâtel).
Société vaudoise des ingénieurs et des architectes: Rapport d'activité 1965.
Bibliographie. — Nouveautés, informations diverses.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE À COLOMBIER (NE)

Extraits du règlement

A la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire, les communes d'Auvernier, de Bevaix, de Bôle, de Boudry, de Colombier et de Cortaillod ont décidé la création d'un centre secondaire intercommunal à Colombier. Les terrains nécessaires sont situés au lieu dit « Les Coutures », du cadastre de Colombier.

Le centre scolaire sera construit en deux étapes, soit:
un premier complexe complet pour environ 420 élèves;
puis extension complémentaire pour environ 210 élèves.

Il comprendra deux sections:
la section moderne;
la section préprofessionnelle.

Le tiers des classes normales sera affecté à la section préprofessionnelle et les deux tiers à la section moderne. Les autres classes et locaux divers sont communs aux deux sections.

Le concours est soumis aux principes pour les concours d'architecture de la SIA, norme n° 152 (1960).

Il est ouvert aux architectes domiciliés ou établis dans le canton de Neuchâtel depuis le 1^{er} janvier 1963 ainsi qu'aux Neuchâtelois domiciliés dans d'autres cantons; il est ouvert également aux architectes neuchâtelois domiciliés à l'étranger.

Le comité du Centre secondaire intercommunal à Colombier met à la disposition du jury une somme de 27 000 fr. qui sera affectée à la répartition des prix. Il sera attribué six prix aux auteurs des meilleurs travaux.

Les projets primés deviendront propriété du comité du Centre secondaire intercommunal qui s'en réserve la libre disposition pour la réalisation de ses vœux.

Extraits du programme

Le programme prévoit en première étape:

18 classes normales pour 30 élèves;

1 classe d'étude;

1 classe de dessin et 1 classe de sciences, dont la grandeur est une fois et demie celle d'une classe normale;

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

1^{er} prix : projet « Math », M. Jean-Pierre Horni, architecte, La Chaux-de-Fonds



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

L'ensemble est très favorablement implanté en gradins dans la partie centrale du terrain en épousant les courbes de niveau et ménageant un large dégagement de terrain plat pour les jeux et la récréation.

Les accès, tant depuis l'arrêt du tram que de la place de parc (autos et vélos), prévus au nord-est du terrain permettent de gagner facilement le groupe scolaire. Il en est de même pour les cheminements à piétons sud et ouest.

La deuxième étape constitue un ensemble autonome qui prolonge le groupe première étape au sud-ouest. La disposition des étapes oblige cependant la construction des deux salles du rez-de-chaussée sud-est en même temps que la première.

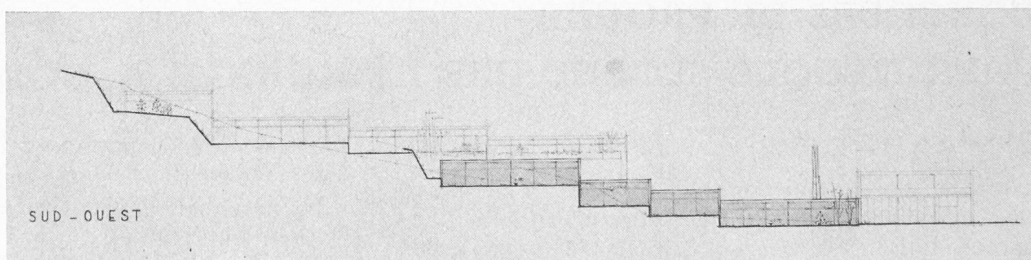
Deux groupes de salles aux niveaux inférieurs, orientés au sud-est, abritent les classes spéciales. L'ensemble des classes normales est étagé dans le terrain dans trois branches de salles orientées vers le sud-ouest. La composition est fermée dans sa partie supérieure par un corps de bâtiments destiné entre autres aux locaux administratifs. La circulation intérieure est clairement ordonnée à partir d'un foyer situé au deuxième niveau, au centre de l'école.

L'auteur a recherché une disposition de classes qui les place autant que possible à l'abri du bruit de la route et de la bise, tout en leur donnant un dégagement agréable sur de petits jardins devant chaque salle.

Les classes sont du type carré de bonnes dimensions avec éclairage unilatéral amélioré par un apport de lumière provenant des coupoles translucides éclairant les corridors.

La halle de gymnastique est liée au bâtiment principal par un portique judicieux.

Ce projet est séduisant par l'esprit qu'il reflète et qui correspond bien à ce que l'on attend d'une école secondaire. Son intégration au site est excellente. La construction est simple. Cube vérifié : première étape + salle de gymnastique, 27 000 m³.



Élévation sud-est.
Echelle 1 : 1000.

- 2 classes de couture ;
- 3 classes de travaux manuels (bois, métal, cartonnage) ;
- 2 classes d'école ménagère avec une salle de théorie.
- Ensuite, différents locaux pour l'administration, les maîtres, infirmerie, etc. ; 1 appartement pour le concierge avec ses dépendances, et tous les locaux de service nécessaires au fonctionnement d'une école.
- Les aménagements sportifs, soit : une salle de gymnastique avec les annexes nécessaires, et à l'extérieur des places de sports et jeux (place sèche et place gazonnée), ainsi que les installations d'agrès, sauts, jets, et une piste cendrée de 110 m.

En deuxième étape :

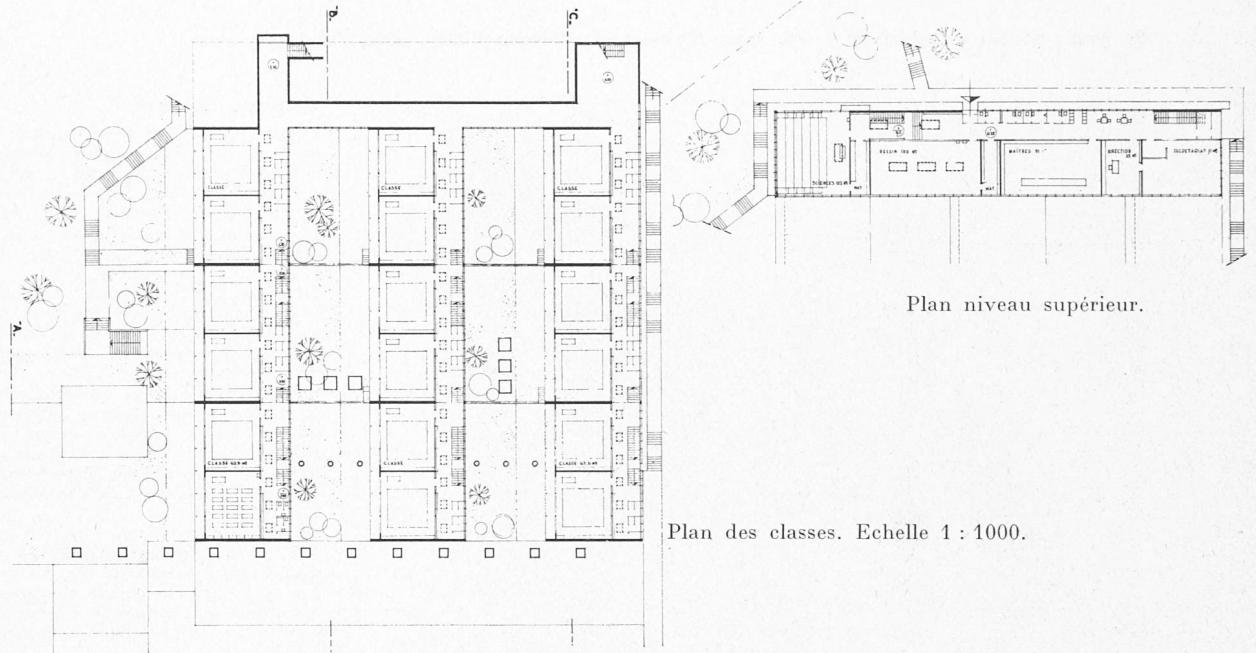
- 9 classes normales et 1 classe d'étude ;
- 1 classe de couture ;
- 2 classes de travaux manuels ;
- 1 classe d'école ménagère.

Le programme comportait en outre les directives suivantes :

- a) l'éclairage naturel des salles de classes et autres locaux d'enseignement retiendra l'attention des concurrents ; en outre, il est exigé une bonne visibilité de toutes les places d'élèves ;

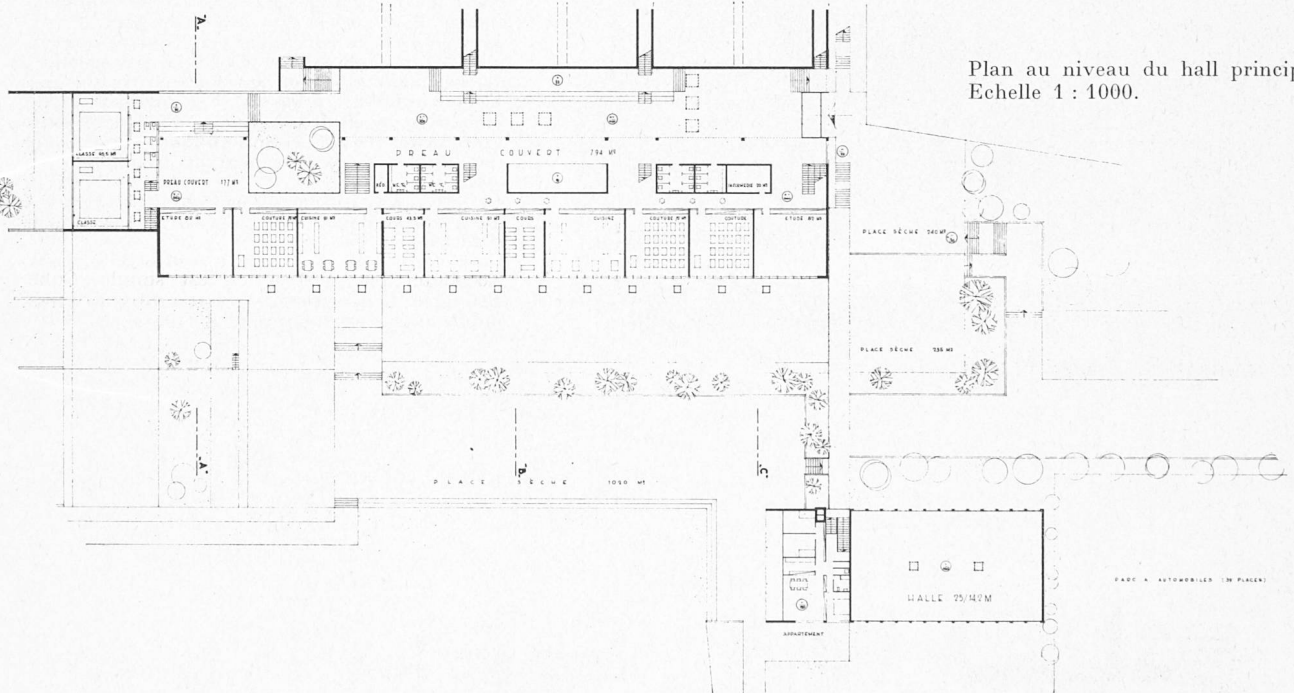
(Suite à la page 86)

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

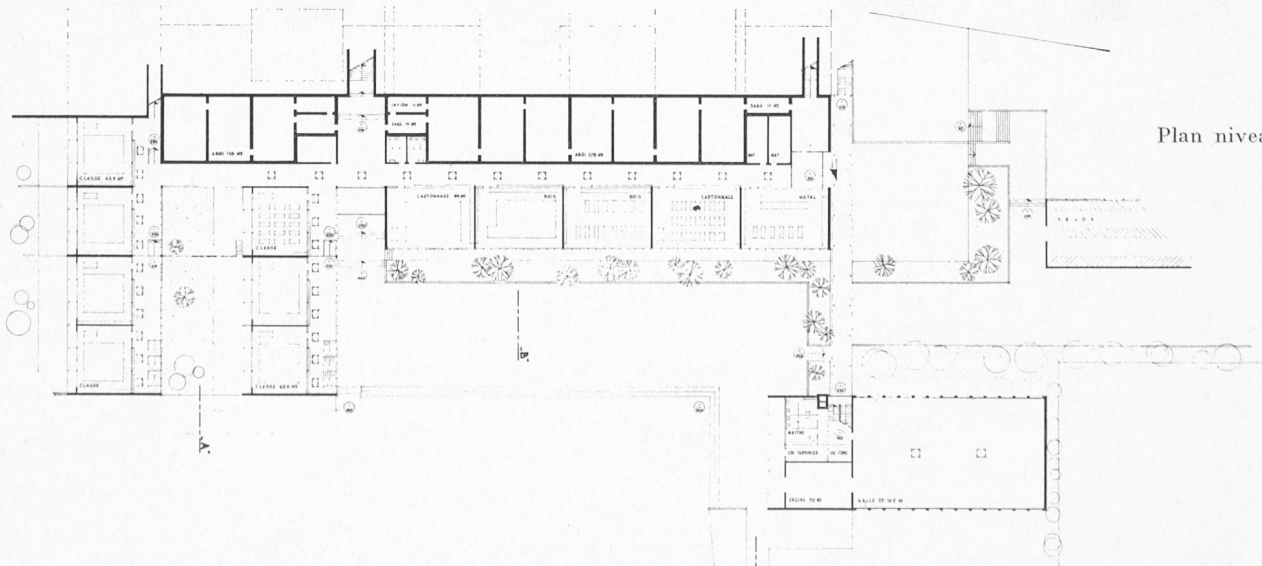


Plan niveau supérieur.

Plan des classes. Echelle 1 : 1000.



Plan au niveau du hall principal.
Echelle 1 : 1000.



Plan niveau. Entrée.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

2^e prix: projet « Robinson », M. Jean Kyburz, architecte EPUL, SIA, Sion



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

Le groupe scolaire est implanté dans la partie centrale du terrain sur les premiers degrés de la colline. Cette disposition dégage le terrain plat à disposition. L'accès principal est ménagé à l'extrémité nord du terrain où se trouve le concierge. Le passage dénivelé pour piétons prévu à cet emplacement est trop éloigné de l'arrêt du tram. L'accès au parc autos, situé dans la courbe de la route, est dangereux.

L'école est composée de deux parties distinctes superposées : la première comprend, dans les niveaux inférieurs adossés au terrain, l'ensemble des classes spéciales. L'autre, de deux étages sur un rez-de-chaussée entièrement dégagé, comprend toutes les salles de classe. Le groupement de ces classes disposées en redans avec orientation principale sud-est et pour certaines d'entre elles sud-ouest, est intéressant. Il crée un volume habilement différencié dans les dégagements.

La salle de classe, de forme traditionnelle allongée, a un éclairage unilatéral complété par un jour sur les redans de façade.

Les circulations intérieures sont claires et bien disposées. Par contre, les couloirs donnant accès aux salles inférieures sont sans lumière naturelle.

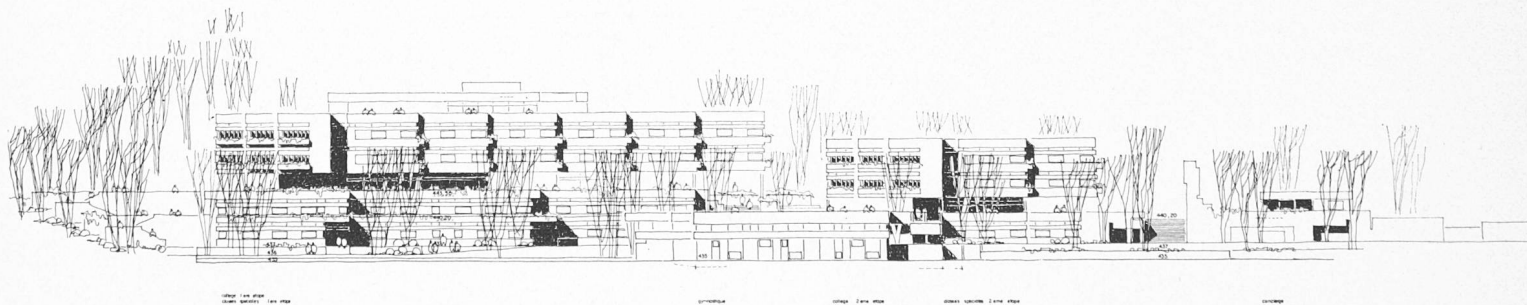
La halle de gymnastique forme un complexe indépendant proche des places de jeux.

Le logement du concierge, vers l'entrée nord du terrain, est trop éloigné des bâtiments scolaires. La seconde étape, conçue selon un principe analogue à celui du bâtiment de la première étape, constitue un ensemble indépendant dont l'emplacement crée une confusion dans la hiérarchie des bâtiments au détriment du bâtiment principal.

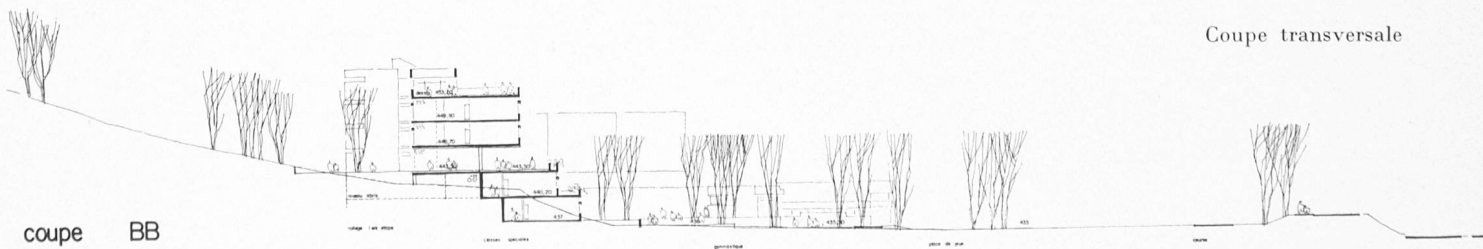
Le style est fortement marqué. Il s'exprime aussi jusque dans l'ensemble des aménagements extérieurs.

Cube vérifié : première étape + salle de gymnastique, 23 250 m².

Il faudra tenir compte, dans ce projet, des frais importants d'aménagement extérieur.



Élévation sud-est. Echelle 1 : 1000.



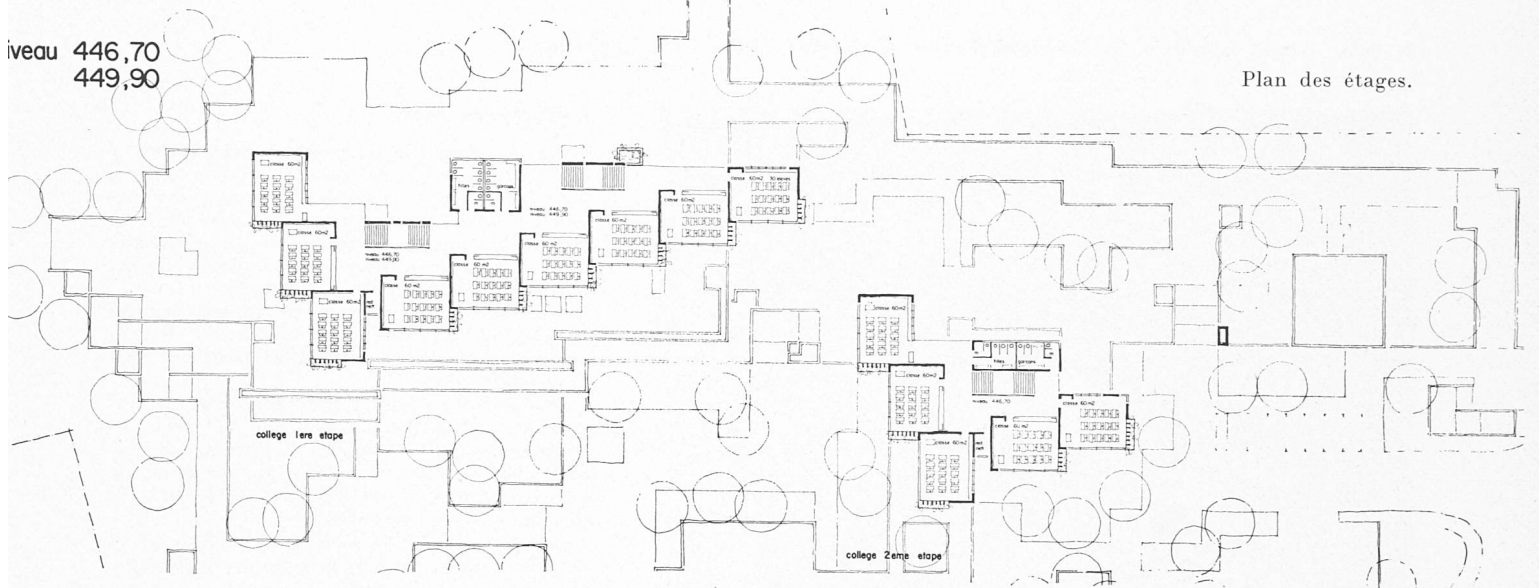
Coupe transversale

coupe BB

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

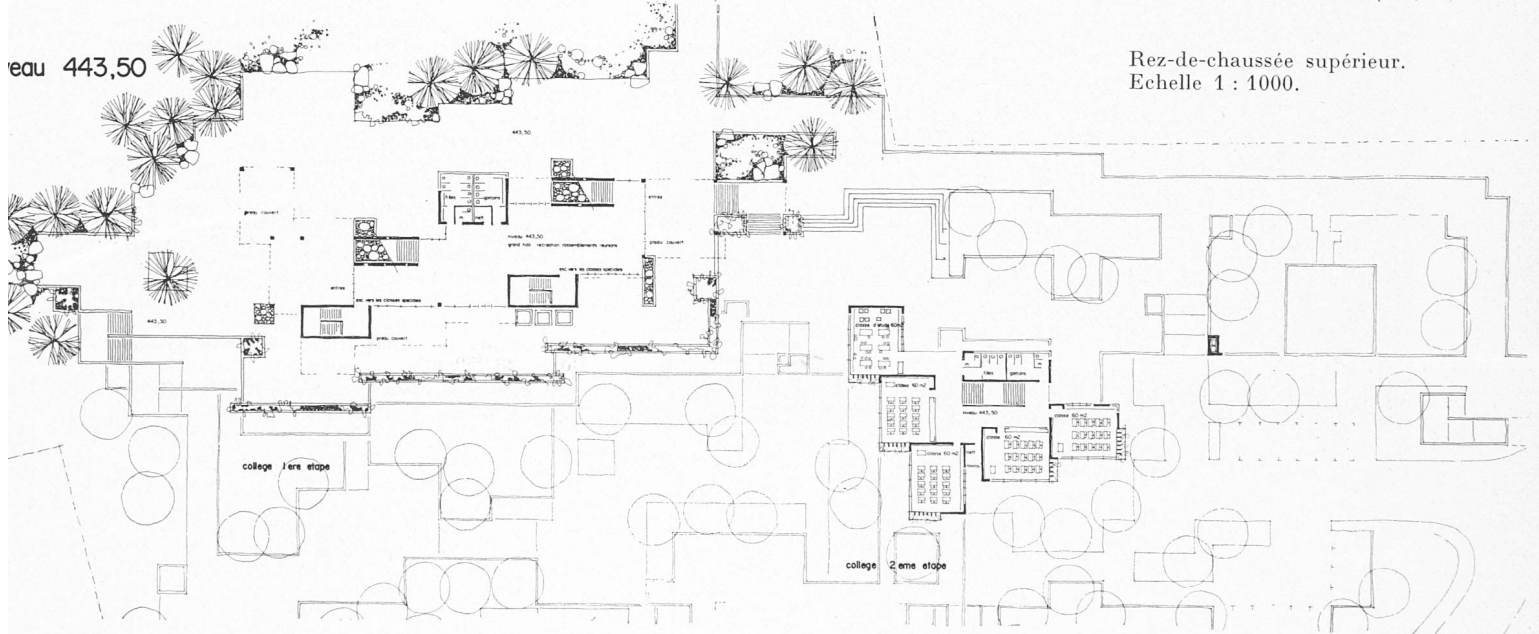
iveau 446,70
449,90

Plan des étages.

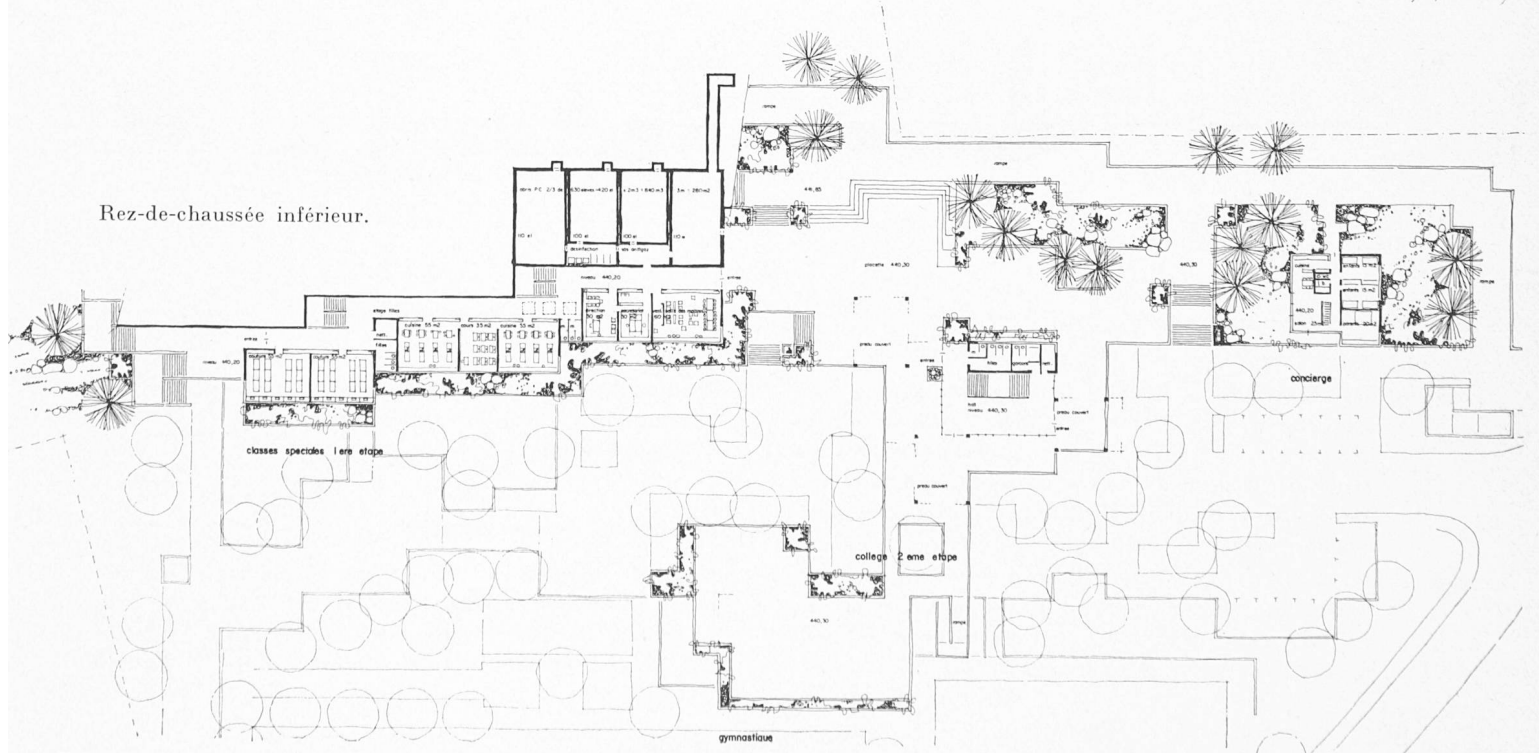


iveau 443,50

Rez-de-chaussée supérieur.
Echelle 1 : 1000.

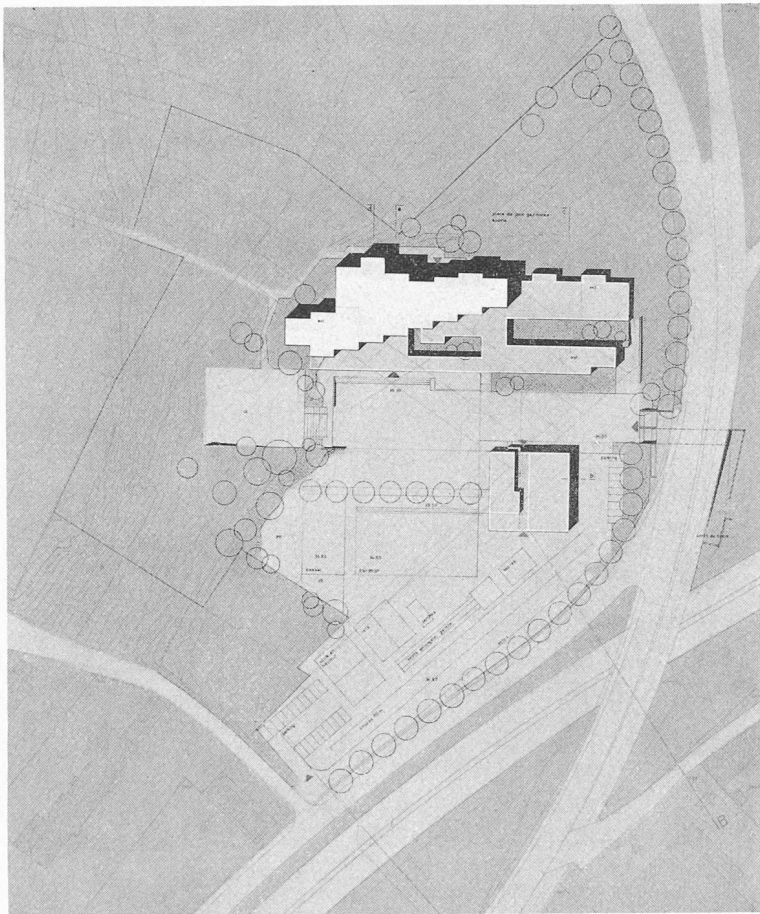


Rez-de-chaussée inférieur.

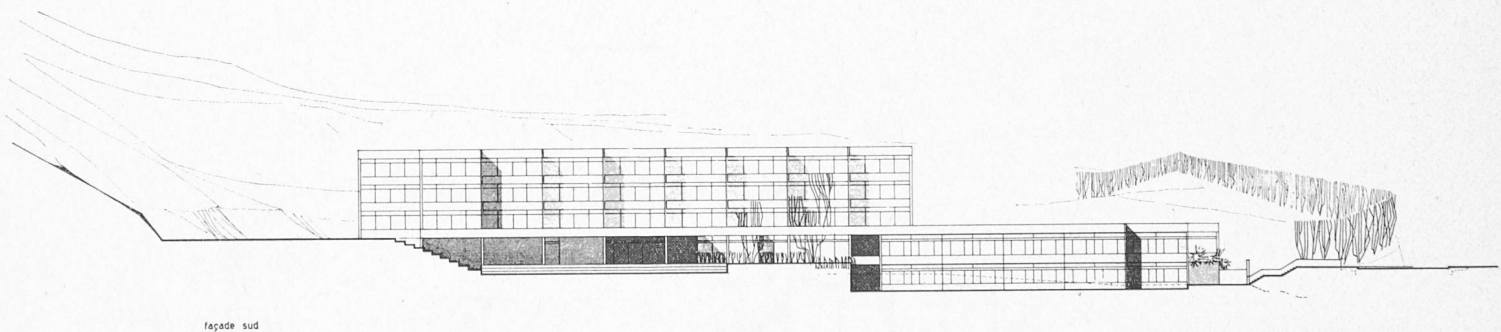


CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

3^e prix : projet « Inter », M. Léopold Veuve, architecte EPUL, SIA, Lausanne



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.



Élévation sud. Echelle 1 : 1000.

Critique du jury

Le bâtiment principal, orienté au sud, est éloigné des routes et réserve ainsi de grands espaces dont la zone sud, en bordure de route, est consacrée aux sports et aux jeux, la zone nord, au pied du bâtiment, à la récréation. Deux rideaux d'arbres affirment encore la volonté de couper le collège des bruits de la circulation.

Les parties très en pente du terrain sont laissées en zone de verdure ; une plate-forme au sud-ouest du collège tire un heureux parti des accidents de terrain.

Les accès sont disposés judicieusement : à l'est pour les piétons, au sud pour les piétons et les véhicules, hors de la courbe de la route ; le chemin ouest complète ces accès. En revanche, du parc à voitures en direction du collège, le tracé du cheminement est indécis.

La construction de la seconde étape fera ouvrir deux chantiers, mais ils ne posent pas de question grave.

L'organisation du collège est bonne ; le vestibule distribue clairement les circulations en direction des salles normales, des salles spéciales et du groupe direction - salle des maîtres. Les salles spéciales sont judicieusement réparties par groupes caractérisés.

Les salles de classe, à quatre tables de front, sont orientées au sud avec complément d'éclairage par le redan ; elles ont en outre un haut jour côté corridor.

Par son implantation, la forte masse de ce bâtiment s'inscrit avec une certaine dureté dans le site.

La longue horizontale de la tranche de la dalle sur préau est heureuse. Les côtes de verdure, ménagées, offrent un cadre plaisant. Structure et construction simple, travaux de terrassement minimes. Cube vérifié : 28 550 m³.

b) les constructions seront fonctionnelles, sans aucune exagération de volumes, et traitées avec simplicité. Ne pas oublier qu'il s'agit d'ouvrages en vue de l'instruction publique à l'échelon secondaire, d'où le luxe et les questions de prestige doivent être sévèrement écartés ;

c) les accès au nouveau Centre scolaire ainsi que la liaison par passage sous-voies avec la ligne du tram devront être étudiés en vue d'assurer une bonne sécurité des élèves se rendant à l'école ;

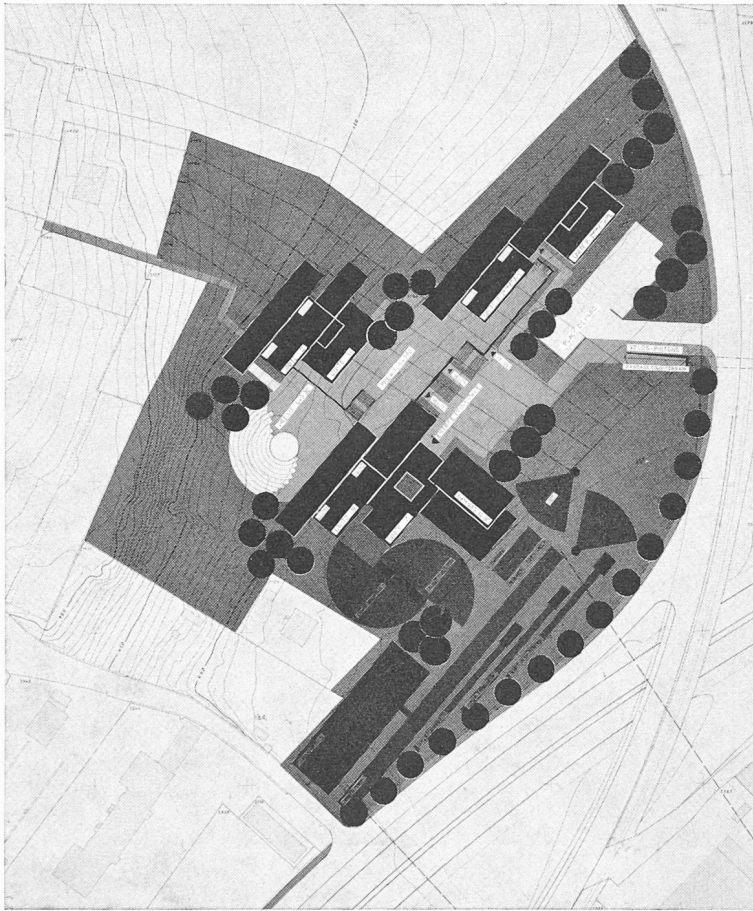
d) il sera tenu compte des lois cantonales sur la construction et la police du feu et de leurs règlements d'application.

Extraits du rapport du jury

Le jury, composé de : MM. René Strohhecker, Colombier, président ; Pierre Hess, Boudry ; Ernest Ryf, Auvèrner ; Arthur Lozeron, architecte, Genève ; Albert-Ed. Wyss, architecte, La Chaux-de-Fonds ; Ernest

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

4^e prix: projet « Sud-est », M. Robert-A. Meystre, architecte SIA, Neuchâtel



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

Le grand axe du terrain est occupé sur presque toute sa longueur. Les corps de bâtiments s'appuient sur la pente ; la partie ouest du coteau est conservée comme zone de verdure et sert de cadre à un théâtre de plein air.

L'accès des piétons est trop éloigné de la station de tram qui sera construite (l'emplacement prévu n'étant pas bon). La sortie des véhicules dans la courbe de la route n'est pas judicieuse. Par contre, l'accès des piétons depuis les hauts de Colombier est bon. Les abris pour vélos débouchent malheureusement trop près de l'entrée principale.

La composition comprend trois corps de bâtiments, dont l'un à l'est constitue l'extension, qui s'articule sur le préau central. Les classes spéciales ne sont pas groupées mais réparties également dans ces trois corps.

Le hall principal est un peu étriqué et disparaît derrière la halle de gymnastique qui, vitrée jusqu'au sol, n'est pas à sa place à côté de l'entrée principale. Les cheminements sont longs, par contre les circulations verticales sont bonnes.

Toutes les salles sont orientées au sud-est. Les salles normales, carrées et à quatre rangées de bancs, disposent d'un éclairage bilatéral, les baies sud étant protégées par des brise-soleil ; malheureusement, le principe n'a pas pu être appliqué pour huit des salles qui ne disposent pas d'éclairage secondaire.

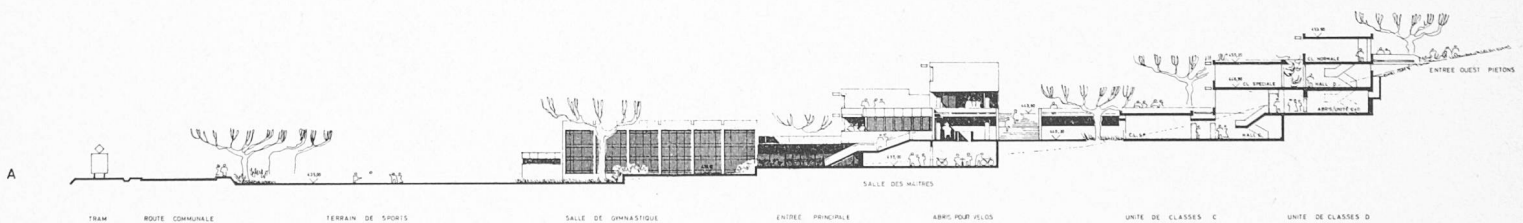
Le projet s'intègre bien dans le site et donne l'agréable impression d'une petite cité d'études.

L'expression architecturale est bonne, mais le projet ne prend son caractère qu'une fois la seconde étape construite.

La structure est simple, mais le développement des façades est important, ce qui élève le prix du mètre cube.

La réalisation de la seconde étape est aisée.

Le cube est important : 30 150 m³.



Coupe transversale. Echelle 1 : 1000.

dans l'implantation que dans l'organisation intérieure. Le jury décide ensuite d'examiner les projets selon les critères suivants :

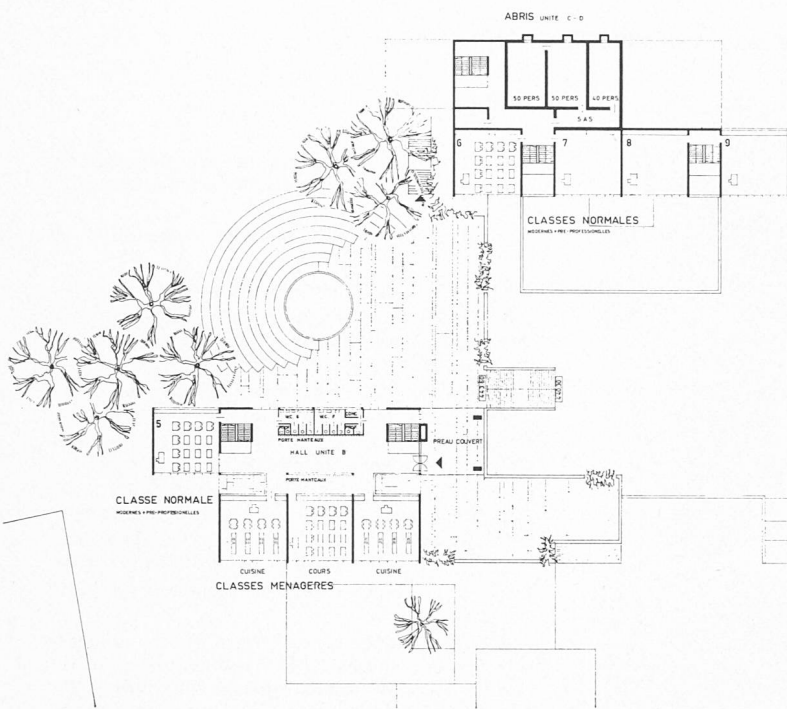
1. Implantation, orientation, utilisation du terrain et étapes de construction.
2. Disposition générale, circulation, salles de classe (orientation, forme et éclairage).
3. Expression architecturale et intégration au site.
4. Economie du projet.

Il procède alors à une étude détaillée des projets restants et il élimine au troisième tour les projets qui, quoique démontrant des qualités certaines dans l'organisation des classes, ne répondent pas d'une manière satisfaisante aux critères ci-dessus.

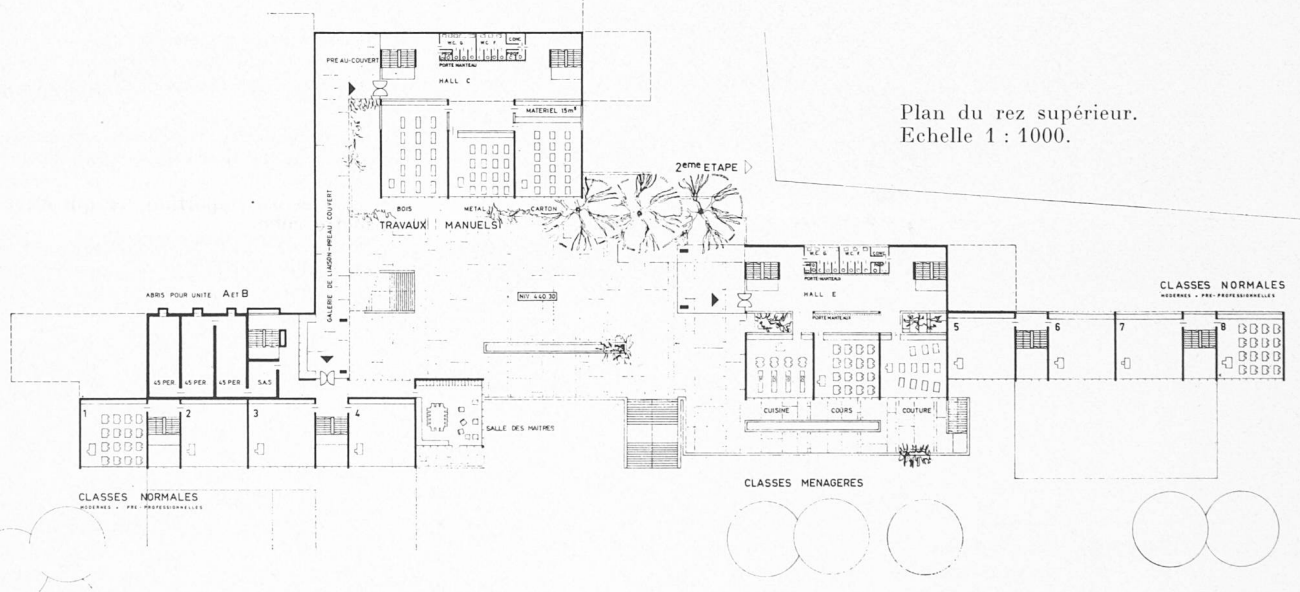
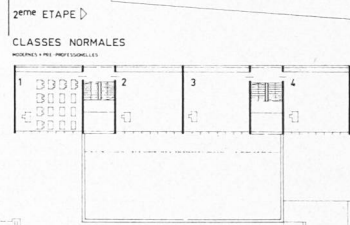
Il reste en présence 15 projets répondant aux critères fixés. Au cours d'un quatrième et cinquième tours, sept projets sont encore éliminés, mais dont le jury fait une critique sommaire.

(Suite à la page 90)

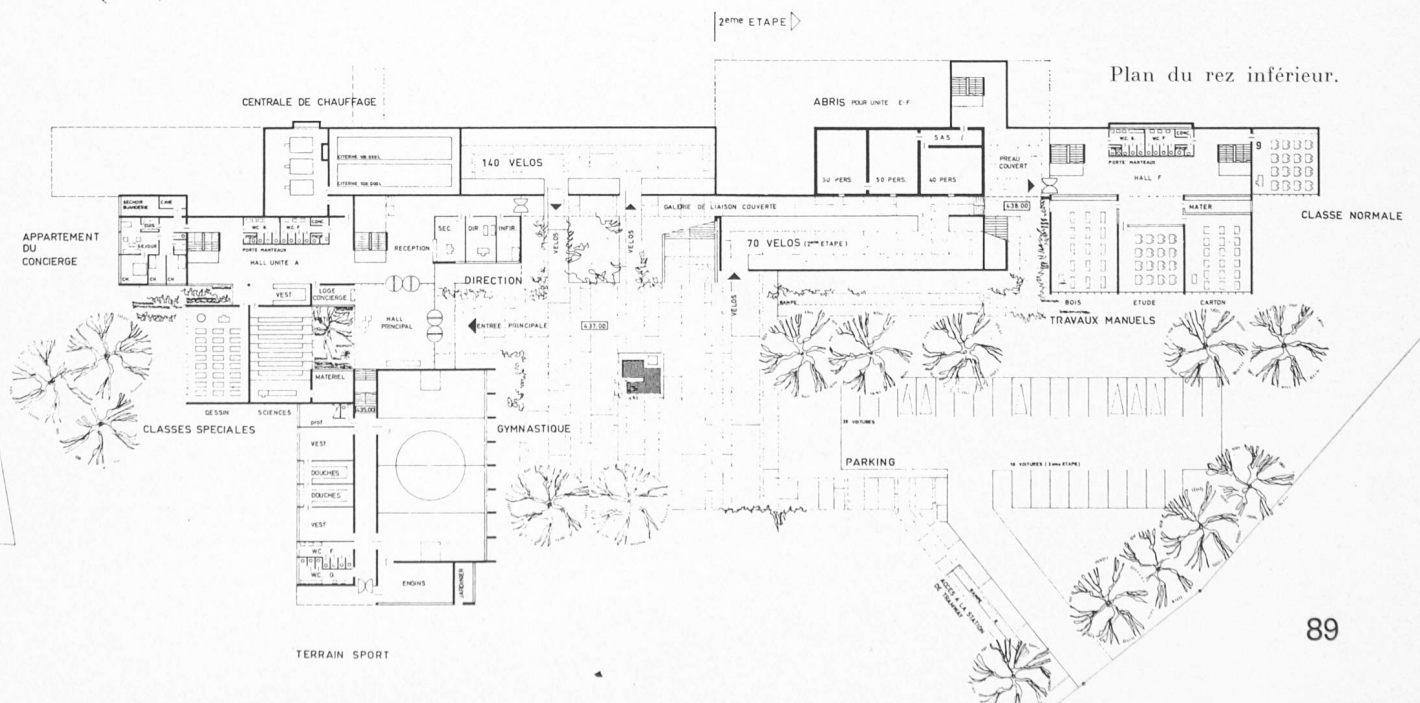
CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)



Plan des étages.



Plan du rez supérieur.
Echelle 1 : 1000.



Plan du rez inférieur.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

5^e prix: projet « Sylvie », M. Jacques Matthey-Dupraz, architecte EPUL, SIA, Genève



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

Les bâtiments, orientés au sud-est, s'étagent de bas en haut de la côte, couvrant ainsi une grande surface.

Toutes les salles sont à distance suffisante de la route.

L'accès est dangereusement situé dans la courbe. L'accès des piétons depuis l'arrêt du tram est bon. Il est regrettable que les accès sud-ouest et ouest ne soient pas utilisés.

Le corps des salles de classe s'ouvre au-dessus d'une vaste cour qui domine les salles spéciales.

On peut atteindre celles-ci directement de l'extérieur ; une liaison interne existe bien entre les deux corps ; mais elle n'est pas très claire.

Les circulations du corps principal se distribuent heureusement à partir d'un vaste vestibule, sur deux étages, avec galerie, précédé d'un préau.

Le groupe direction - salle des maîtres est judicieusement situé.

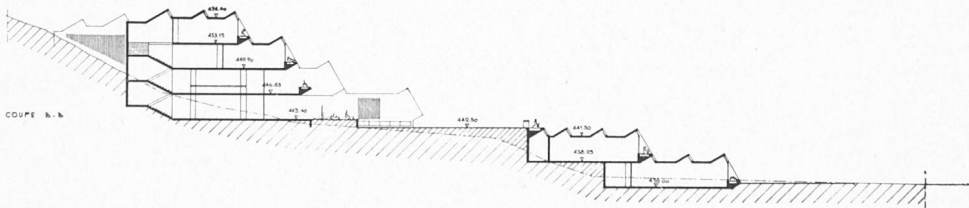
Les salles sont du type carré, à quatre rangées, éclairées au sud-est, avec un complément de lumière par une imposte biaise sous dalle relevée. Un haut jour longitudinal complète encore cet éclairage.

L'incorporation au site est bonne. Le système alvéolaire donne une expression architecturale intéressante. Le corps central est un peu trop imposant.

La structure est régulière, en revanche, les impostes et les hauts jours augmentent le prix du cube.

Mouvements de terre relativement importants. Projet coûteux, cube très élevé.

Cube vérifié : 36 770 m³.



Coupe transversale.

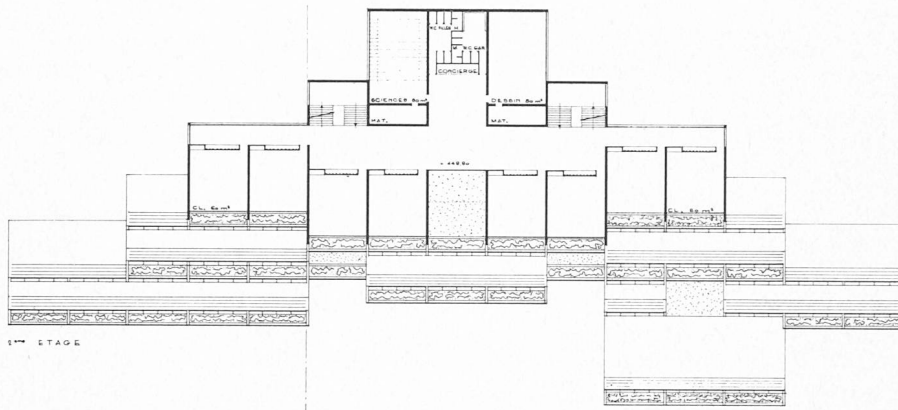
Après les cinq tours d'élimination, il reste huit projets dont le jury fait la critique détaillée.

Conformément à l'article 37 des principes de la SIA, le jury procède à une nouvelle visite de tous les projets présentés au jugement, après s'être rendu encore une fois sur place.

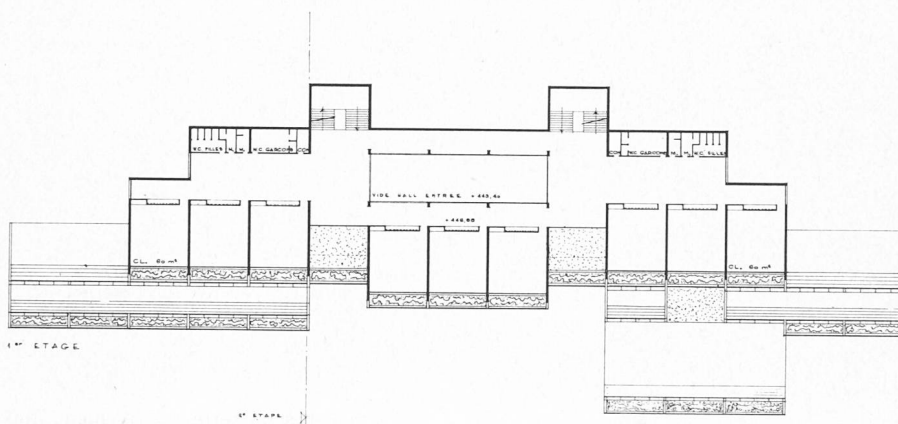
Le jury établit ensuite le classement des projets restant en présence et attribue à l'unanimité les rangs suivants :

- | | | | | |
|-----------------|---|---|---|-----------------|
| 1 ^{er} | » | » | » | projet « Math » |
| 2 ^e | » | » | » | « Robinson » |
| 3 ^e | » | » | » | « Inter » |
| 4 ^e | » | » | » | « Sud-est » |
| 5 ^e | » | » | » | « Sylvie » |
| 6 ^e | » | » | » | « Huit-huit » |
| 7 ^e | » | » | » | « Ubu » |
| 8 ^e | » | » | » | « 007 » |

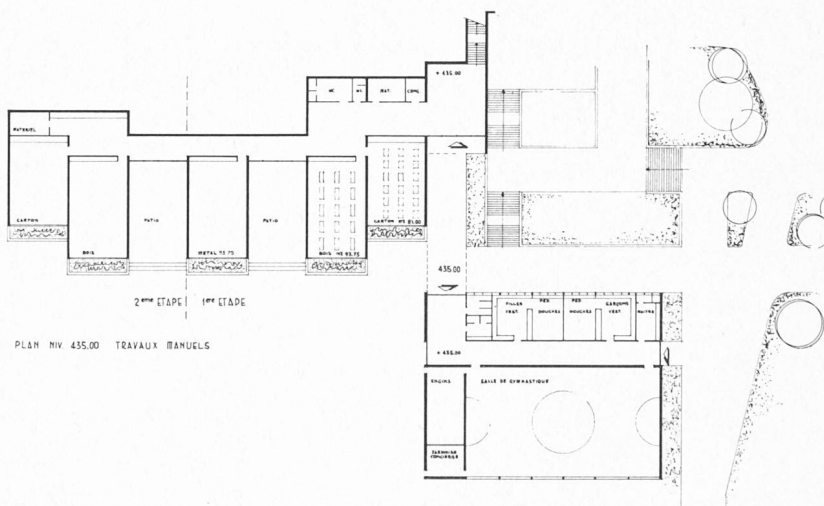
CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)



Plan du 2^e étage.



Plan du 1^{er} étage.
Echelle 1 : 1000.



Plan du niveau inférieur.

Le jury décide d'attribuer les prix suivants :

- 1^{er} prix : Fr. 7000.—
- 2^e » » 6000.—
- 3^e » » 5000.—
- 4^e » » 3500.—
- 5^e » » 3000.—
- 6^e » » 2500.—

Conclusions

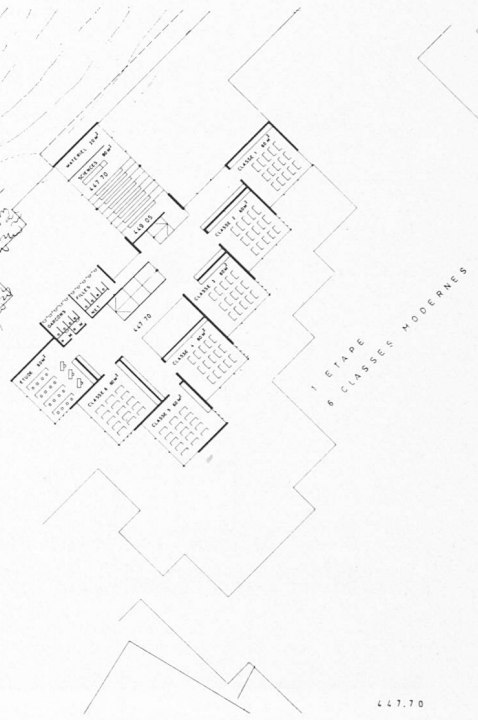
Le jury déclare selon l'article 41 lettre *b* des principes pour le concours d'architecture que le premier prix justifie à son auteur l'attribution du mandat d'exécution. Le jury se plaît à reconnaître l'effort fourni par les concurrents pour répondre aux problèmes difficiles que présentait ce concours, et la forte proportion des projets présentant des solutions réellement intéressantes. Les conclusions étant ainsi arrêtées, le jury signe son rapport.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)

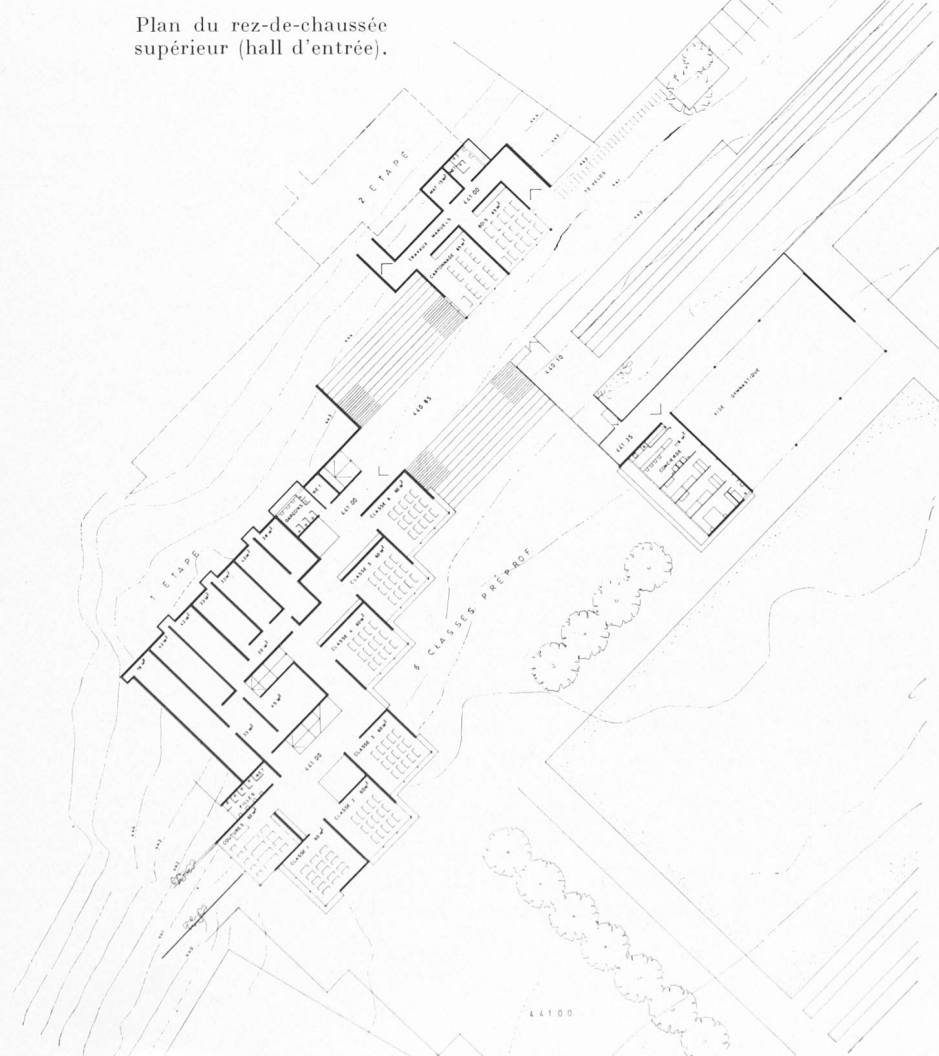
6^e prix: projet « Huit-huit », M. Claude Jeannet, architecte EPF, SIA, Bâle



Plan du rez-de-chaussée supérieur (hall d'entrée).



Plan des étages.
Echelle 1 : 1000.



Plan du rez-de-chaussée inférieur.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE A COLOMBIER (NE)



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

L'auteur a placé le corps principal de son école dans l'angle ouest du terrain en l'engageant fortement dans la pente, ce qui permet de réserver un emplacement d'extension en retrait.

L'entrée sud avec place de stationnement et abri de bicyclettes est bien disposé ; par contre, l'entrée nord en tranchée dans le virage de la route est inadmissible dans la forme proposée. Le cheminement des piétons depuis le débouché du passage sous-voie est mal défini.

L'école est composée de deux groupes de bâtiments à deux étages superposés plus un corps transversal. La dalle supérieure du premier corps sert de terrasse et de foyer au deuxième bâtiment.

Les salles de classe et les salles spéciales sont réparties dans ces quatre niveaux ainsi que dans deux petits pavillons indépendants. Une partie des salles est orientée au sud-est, l'autre au sud-ouest avec des vues pour certaines d'entre elles insuffisamment dégagées du côté de la colline. Les circulations sont simples, mais les couloirs des deux étages inférieurs ont peu de lumière naturelle.

Les salles de classe ont une forme carrée de dimensions suffisantes avec jour unilatéral complété par un jour complémentaire aménagé dans le redan des façades.

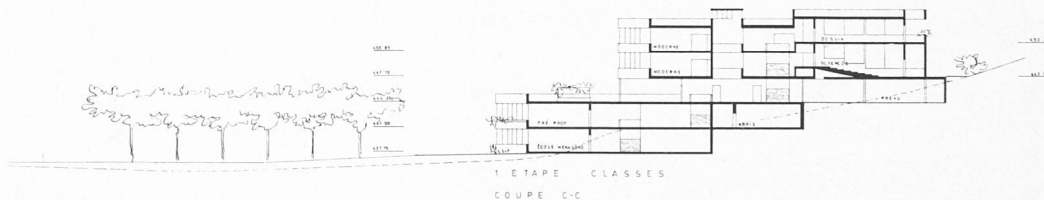
Les locaux d'administration sont trop exigus.

Le groupe de la halle de gymnastique est bien situé. Il abrite également le logement du concierge qui est bien placé.

L'adaptation au site est favorable. Les façades manquent d'unité dans leur expression.

Cube vérifié: 22 530 m³.

Le projet est économique, vu la construction ramassée des bâtiments.



Coupe transversale.
Echelle 1 : 1000.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(Section S.I.A., fondée en 1874)

Rapport d'activité 1965

Sommaire

- | | | | |
|-------|---|-----|---|
| 1. | Effectif | 3. | Relations avec la SIA et ses sections |
| 2. | Organes de la Société | 3.1 | Assemblée des délégués du 11 juin 1965 |
| 2.1 | Comité, composition et répartition des tâches | 3.2 | Assemblée des délégués du 11 décembre 1965 |
| 2.2 | Assemblée générale ordinaire | 3.3 | Conférence des présidents romands |
| 2.3 | Assemblées générales extraordinaires | 4. | Publications |
| 2.3.1 | Assemblée du 16 juin 1965 | 4.1 | « Bulletin technique de la Suisse romande » |
| 2.3.2 | Assemblée du 14 décembre 1965 | 4.2 | Guide d'architecture contemporaine |
| 2.4 | Vérificateurs des comptes | 4.3 | Information interne |
| 2.5 | Groupe des ingénieurs | 5. | Secrétariat permanent |
| 2.6 | Groupe des architectes | 6. | Prix et bourses SVIA |
| 2.7 | Commissions SVIA et commissions mixtes | 7. | Délégués de la SVIA à l'assemblée des délégués de la SIA |
| 2.7.1 | Dicastère I: Formation postuniversitaire | 8. | Rapport de gestion |
| 2.7.2 | Dicastère II: Formation professionnelle des employés techniques | 8.1 | Comptes de pertes et profits 1965 |
| 2.7.3 | Dicastère III: Exercice de la profession | 8.2 | Bilan au 31 décembre 1965 |
| | | 8.3 | Rapport des vérificateurs |
| | | 8.4 | Budget pour 1966 |